



Erreur de bornage lors du remembrement

Par **vera cruz**, le **09/03/2009** à **21:54**

Bonjour, j'ai des nouveaux voisins qui veulent acheter le terrain contigu au mien. Les terrains sont séparés par un mur en pierre classé. Le remembrement ayant été mal fait, une borne a été mal placée et du fait le terrain contigu possède un morceau de notre terrain qui se situ derrière le mur de notre côté.

Les murs étant témoins des héritages passés, peut on attaquer ou faire corriger le remembrement bien que les délais de prescription soient échus?

Sinon cela nous oblige à racheter un bout de terrain qui originellement appartenait à notre parcelle ou à demander une servitude pour 1m de réseau d'assainissement.

Merci de votre réponse